Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260211-DEL2026_02-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-02 du 11.02.2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **ET DES DECISIONS DU MAIRE**	

L'An deux mil vingt-six, le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme HUET Audrey, Mme LEMOINE Céline, Mme CRESPEL Cécile, M. LEVREL Didier, Mme BOUILLEROT Céline, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. ALLÉE Christophe

Absents : M. DEMAY Sébastien Mme JOSSE Delphine, M. HEUZÉ Fabien, M. PESTEL Sylvain, TOSTIVINT Hervé,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **présents : 14** **Votants : 14**

Date de convocation : 02/02/2026 Secrétaire : M. LEVREL Didier

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Budget communal :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2025 (A)	-7 127.51 €
Report à nouveau (B)	282 529.16 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)	275 401.65 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	927 146.00 €

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	solde des restes à réaliser : (D)
1 550 440.81 €	629 160.77	-921 280.04 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0

Conformément à l'instruction comptable M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget communal pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon Suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	0
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	**275 401.65 €**

Le registre dûment signé,

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260211-DEL2026_02-DE

Pour extrait conforme
Le Maire,

Serge COLLET